



Opération de Développement Rural de Beauvechain

Consultation villageoise n°4 – Beauvechain et La Bruyère

Le 04 avril 2024 – compte rendu de la séance

Participant.e.s :

- Pour les **citoyens** : **38 personnes**
- Pour les **mandataires communaux** : **8 personnes**
- Pour l'**administration communale de Beauvechain** : Estelle MOUREAU
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie (2)** : Simon DE PAEPE, Laetitia LAMARCQ

Annexes :

- Présentation FRW
- Présentation ICEDD
- Résultat du travail en sous-groupes

ORDRE DU JOUR

1	Introduction	1
2	Présentation générale de l'Opération de Développement Rural	1
3	Présentation du Pré-Diagnostic par l'ICEDD	4
4	Consultation par thématiques : diagnostic et idées de projets	4
5	Présentation des étapes suivantes et constitution de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)	5
6	Conclusion	6

1 INTRODUCTION

L'Echevine du Développement Rural, Brigitte WIAUX souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence.

Elle explique le lancement de la troisième Opération de Développement Rural (ODR) qui est un processus participatif qui permettra de co-construire avec les citoyens les projets à venir. Elle rappelle l'historique des deux premières opérations de développement rural ainsi que les principales réalisations.

Ensuite, elle remercie les agents de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement, et leur cède la parole.

2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Les agents de développement FRW rappellent le cadre des ODR, et notamment :

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR** est :
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;

- de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- Les **acteurs principaux d'une ODR** sont :
 - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.
 - La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
 - Le bureau d'étude, qui sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Beauvechain. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
 - Le bureau d'étude ICEDD a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
 - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises
- Il est précisé que le bureau d'études est chargé de réaliser une évaluation de la précédente Opération de Développement Rural. Par ailleurs, les rapports annuels de la précédente ODR sont publiés systématiquement sur le site internet communal, rubrique développement rural : <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/developpement-rural>

Questions / réponses :

- Pouvez-vous clarifier le mot projet et la possibilité d'obtenir des financements ? S'agit-il de projet matériel ou aussi de la sensibilisation ? L'argent peut-il être utilisé pour de l'entretien de quelque chose d'existant ?

- ↳ FRW : Tous les projets souhaités peuvent être inclus dans un PCDR. Selon la nature du projet, des subventions appropriées peuvent être demandées. Chaque financement est soumis à un cadre réglementaire spécifique. Dans le cadre des financements en développement rural (DR), les projets de sensibilisation ne sont pas pris en compte. Ces financements sont plutôt destinés à des projets matériels nécessitant des montants significatifs. Cependant, les projets de sensibilisation peuvent être éligibles dans d'autres appels à projets, comme celui de "BiodiverCité". Il est également envisageable d'obtenir des financements en DR pour un budget participatif visant à soutenir de plus petits projets proposés par les habitants et les associations (événements, investissement...).
- Durant les 10 ans de la phase de mise en œuvre, les financements sont-ils alloués avec une enveloppe fixe ou par des appels d'offre à chaque fois ? Le financement est-il équitable entre les communes ?
 - ↳ La Région redistribue vers les communes et le fonctionnement est différent en fonction du ministère qui propose le subside. En DR : il y a une enveloppe globale pour toute la Wallonie et la ministre octroie les subventions aux communes deux fois par an. Critères : 1^{ère} ODR sont prioritaires ; combien de projets ont été financés ? ; aspect qualitatif et durable du projet.
- Peut-on avoir des projets en lien avec le secteur social ?
 - ↳ Oui, on peut mettre tout type de projet dans un PCDR qui répondra aux objectifs définis dans la stratégie du PCDR. Les sources financements dépendront du type de projet.
- Est-il possible d'avoir des projets en lien avec l'éducation ?
 - ↳ Si le projet touche aux compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles, alors il faudra chercher des subsides via la FWB. Sinon, des possibilités existent via d'autres subsides ou encore potentiellement avec le budget participatif en DR.
- Est-ce que la CLDR et la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité sont complémentaires ? Quelles différences ?
 - ↳ Ce sont des organes complémentaires et distincts. La CCATM a un cadre très strict et réglementé, et agit sur des dossiers en lien avec l'Aménagement du Territoire et la Mobilité. En fonction du projet du PCDR, la CCATM pourra être consultée.
- Depuis 10 ans, tous les projets ont été canalisés sur 20% du territoire, sachant que 80% sont composés de terres agricoles. Qu'en est-il de la thématique de l'agriculture à développer ? Il s'agit d'un parent pauvre dans les projets.
 - ↳ Le PCDR précédent est le résultat de consultations citoyennes et d'un vote au conseil communal. La stratégie et les projets ont été définis à ce moment-là. Des projets agricoles sont en cours de réalisation, notamment le réseau de chaleur avec le Groupe de Travail Agriculture qui a un projet de plantation de biomasse. A vous de définir la nouvelle stratégie pour les dix prochaines années. Par ailleurs, il y a de plus en plus de financements pour l'agriculture et la plantation.
 - ↳ Citoyen : pour info, les financements en Développement Rural viennent en grande partie de la Politique Agricole Commune. Et la plus grande partie du budget de la PAC va directement aux agriculteurs. Les projets du PCDR sont dès lors plus orientés vers les citoyens que les agriculteurs.
- Y a-t-il eu des contacts du Collège communal pour déjà mettre des projets dans le nouveau PCDR ?
 - ↳ Non. L'élaboration du PCDR sera réalisée en co-construction dans la CLDR (¾ citoyens + élus). Les élus sont aussi disposés à soumettre des idées de projets. On retournera vers les citoyens à différentes phases, notamment pour un plébiscite des projets. Finalement, le PCDR doit être approuvé par le Conseil communal, il est indispensable d'être dans une co-construction citoyens-élus dès le départ.

3 PRÉSENTATION DU PRÉ-DIAGNOSTIC

La Fondation Rurale de Wallonie présente le diagnostic territorial réalisé par l'ICEDD.

La synthèse, d'une durée de 15 – 20 minutes, traverse 9 grandes thématiques :

- Portrait général du territoire
- Gouvernance
- Démographie et logement
- Paysage, urbanisme et patrimoine
- Mobilité
- Environnement
- Énergie et réseaux
- Activités économiques
- Services, équipements, lieux de vie

Les points forts et les points faibles sont, à chaque fois, explicités (cf. présentation annexe).

Questions / réponses :

- Est-ce que la base aérienne est calculée dans les statistiques d'occupation du sol ? Elle s'inscrit dans quelle catégorie ? Cela doit avoir une répercussion sur la superficie artificialisée par habitant.
↳ FRW : Cette réflexion sera transmise au Bureau d'études.
- Concernant l'économie, le taux d'emploi est bon mais quel est le nombre d'emploi dans la commune pour les habitants de la commune ?
↳ FRW : Cette information est peut-être déjà présente dans le diagnostic complet. Dans tous les cas, cela sera signalé au Bureau d'études.
- Le constat de la dépendance à la voiture doit être nuancé en fonction du type de territoire. Les statistiques comparent Beauvechain avec d'autres Communes qui n'ont pas la même situation.
↳ FRW : Cette réflexion sera transmise au Bureau d'études.
- Le statut de protection est-il autour de la chapelle St-Corneille ou de la chapelle Rond-chêne ?
↳ À vérifier, mais normalement il s'agit bien de la Chapelle St-Corneille.
- Y a-t-il une statistique sur les Kilomètres de pistes cyclables ?
↳ Le Plan Communal de Mobilité vient d'être finalisé. Il y a beaucoup d'informations sur l'état des lieux au niveau des modes actifs. Cette statistique doit y être présente.

4 CONSULTATION PAR THÉMATIQUES : DIAGNOSTIC ET IDÉES DE PROJETS

L'objectif de ce temps de travail est de permettre aux participants de partager ce qui, pour eux, sont les atouts et les faiblesses du territoire, afin de compléter le diagnostic réalisé par l'auteur avec leurs perceptions. Les résultats compilés de ce travail seront le diagnostic partagé du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). De plus, les participants sont également invités à partager leurs premières idées de projets pour l'avenir de Beauvechain.

Les participants sont répartis en sous-groupes de maximum 6 personnes. Pendant 75 minutes, les différents sous-groupes sont amenés à réfléchir aux atouts et aux faiblesses de la commune sur les 5 thématiques traitées. Ils disposent à chaque fois de 15 minutes pour échanger, mettre leurs idées en commun et les retranscrire sur les panneaux à l'aide de post-it.

Les 5 thématiques font chacune l'objet d'un panneau avec ses sous-thématiques, à savoir :

- **Cadre de vie de Beauvechain** (Aménagement du territoire, urbanisme, logement, sécurité, patrimoine, espaces publics, infrastructures et équipements, paysages...)

- **Travailler consommer à Beauvechain** (agriculture, entreprises, commerces, tourisme, artisanat, emploi, formation, zones d'activité économique, produits locaux, PME, HoReCa, ...)
- **Vivre ensemble à Beauvechain** (services à la population, enseignement, cohésion sociale, petite enfance/enfance, jeunesse, vie associative, sportive et culturelle, aînés, lieux de rencontre, vie de quartier, information et communication, démocratie locale, ...)
- **Développement durable à Beauvechain** (énergie, environnement, nature, transition socio-écologique, déchets, propreté)
- **Se déplacer à Beauvechain** (mobilité active, transports en commun, mobilité partagée, voiture...)

Les participants peuvent ajouter des atouts (post-it vert), des faiblesses (post-it orange) ainsi que des idées de projets (post-it bleu). Toutes les 15 minutes, les participants passent sur une autre table, prennent connaissance de ce qui a été mis et complètent les idées.

Les participants disposent également d'une carte de leur village, ainsi que d'une carte de l'entité pour les aider dans la réflexion. Les slides synthétiques « atouts/faiblesses » réalisées par l'ICEDD ont également été imprimées et mises à la disposition des participants.

En annexe se trouve le résumé du diagnostic et des idées de projets des habitants par grand thème. Les propositions qui sont proposées par plusieurs personnes sont marquées de « +++ ». Les éléments de diagnostic du bureau d'études de l'ICEDD se trouvent dans la présentation annexée au compte-rendu.

5 PRÉSENTATION DES ÉTAPES SUIVANTES ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

La FRW explique les suites du processus : Une fois le cycle de consultations clôturé, une période de pause électorale aura lieu. En effet, en prévision des élections communales et provinciales qui se tiendront le 13 octobre, la Ministre de la Ruralité, Madame Tellier, a demandé aux communes de suspendre l'organisation de réunions d'informations et de consultations publiques en lien avec l'ODR entre le 1^{er} juin et l'installation des nouveaux conseils communaux. Pendant ce temps de trêve, l'ICEDD analysera avec la Commune les résultats des différentes consultations villageoises et des publics cibles. Après l'installation du nouveau conseil communal de Beauvechain, plusieurs phases de consultations en ligne des citoyens auront lieu (sous réserve de validation du nouveau Conseil communal), afin de proposer à tous ceux qui n'ont pas pu se rendre aux consultations villageoises en présentiel, d'émettre leurs idées de projets puis dans un second temps, de plébisciter et d'enrichir les projets pour leur commune.

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de la nouvelle ODR sera constituée afin de poursuivre la réflexion sur les projets à mettre en place dans la commune. La composition de la CLDR fera l'objet d'une décision du nouveau Conseil communal en décembre 2024 ou janvier 2025 et d'une validation par la Ministre de la Ruralité. Elle se réunira une première fois en début d'année 2025.

La FRW rappelle les traits principaux et missions de la CLDR : La CLDR est l'organe moteur participatif de l'ODR. C'est une commission consultative communale composée de 20 à 60 membres, dont un quart maximum de mandataires, et au moins trois quarts de citoyens. Elle est un lieu de dialogue et de co-construction entre citoyens et élus.

Plus précisément, la CLDR a pour missions principales :

- d'élaborer conjointement avec la Commune un avant-projet de PCDR comprenant des objectifs globaux de développement et une programmation de projets ;
- de suivre l'état d'avancement des différents projets du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre ;
- de coordonner les groupes de travail qu'elle met en place ;
- de faire des propositions d'initiative et de répondre à des demandes d'avis de la Commune ;

- d'assurer l'évaluation de l'état d'avancement du PCDR et de la dynamique.

La FRW insiste sur le fait que la composition de la CLDR devra représenter au mieux la diversité de la population de Beauvechain (village, genre, secteur professionnel et associatif...). Il est à noter qu'une CLDR existe actuellement à Beauvechain. Elle est composée de 20 membres. Chaque membre a reçu un courrier pour connaître leur intention de poursuivre leur mandat pour la prochaine ODR. L'objectif sera donc de renforcer les rangs de la CLDR.

Concrètement, tout habitant de Beauvechain peut poser sa candidature jusqu'au 31 mai 2024. Toutes les informations et le formulaire de candidature se retrouvent en format papier à la sortie de la réunion ou sur le site communal, rubrique « participation citoyenne » : <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/participation-citoyenne/commission-locale-de-developpement-rural-cldr>

Questions/réponses :

- Faut-il habiter Beauvechain pour rejoindre la CLDR ?
↳ Oui.
- Peut-on réinjecter des projets non-réalisés de l'ancien PCDR dans le nouveau ?
↳ Oui, c'est possible.
- Comment le PCDR sera validé ?
↳ Tout d'abord une présentation et approbation sera faite au niveau de la CLDR. Généralement, on travaille au consensus. Le cas échéant, la procédure peut prévoir un vote. Ensuite, le PCDR passera au Conseil communal pour approbation puis au Gouvernement wallon.

6 CONCLUSION

Avant de clôturer la rencontre, la FRW encourage les participants à informer les citoyens des prochaines rencontres villageoises et de l'appel à candidatures pour la CLDR. Les actualités concernant l'ODR seront diffusées via les outils de communication communaux (bulletin communal, site internet, page FB...).

L'Echevine de la Ruralité, Brigitte WIAUX, remercie les participants pour l'ensemble de leurs contributions.

Fin de la réunion

***Toute remarque relative à ce compte-rendu est à signaler, dans les 10 jours de sa réception, à la FRW :
Simon De Paepe et Laetitia Lamacq (010 237 800; s.depaepe@frw.be; l.lamacq@frw.be)***